

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le 03/02/2025

ID: 059-215903287-20250203-D20250032-CC

Pôle Ville Animatrice Service culture et patrimoine MC/MP

Nº 20250032

Le Maire de la Ville de Lambersart,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 donnant au Maire les délégations prévues par lesdits articles et étendant ces dispositions aux élus bénéficiant d'une délégation et dans le cadre de celle-ci,

Vu l'arrêté n°2023P00202 du 31 mars 2023 donnant délégation à Madame Chantal Cousin, Adjointe au Maire,

Considérant que le développement de l'animation culturelle nécessite le concours de partenaires privés,

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: De ratifier la convention de partenariat avec Wild Talks (Aurélien Prudor), domicilié au 78b rue de Nantes, 35300 Fougeres, concernant les droits de diffusion de son film « **Saru une histoire de transmission culturelle** » le vendredi 31 janvier 2025 à 18h30, dans le cadre de l'exposition « Regardez-nous! » au Colysée, maison Folie de Lambersart, qui se déroulera du11 janvier au 23 mars 2025.

Article 2 : La dépense correspondante est de 150 € TTC (cent cinquante euros). La somme sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville (nature 611 fonction 33).

<u>Article 3</u>: Monsieur Nicolas Vandenbussche, Directeur Général des Services de la Commune, et le Service de Gestion Comptable de Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Lambersart, le 0 3 FEV 2025

Fait à

Pour le Maire L'Adjointe Déléguée

Chantal COUSIN





Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: Lambersart

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20250032	
Objet:	Convention de partenariat avec Wild Talks, concernant les droits de diffusion de son film « Saru une histoire de transmission culturelle » le 31 janvier 2025, dans le cadre de l?exposion « Regardez-nous! » au	
	Colysée, maison Folie de Lambersart.	
Type de transaction :	Transmission d'actes	
Date de la décision :	2025-02-03 00:00:00+01	
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants	
Documents papiers complémentaires :	NON	
Classification matières/sous-matières:	8.9 - Culture	
Identifiant unique:	059-215903287-20250203-D20250032-CC	
URL d'archivage :	Non définie	
Notification:	Non notifiée	

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.2 Ko
Nom métier : 059-215903287-20250203-D20250032-CC-1-1_0.xml		
Document principal (Document contractuel)	application/pdf	268.8 Ko
Nom original : D20250032.pdf		
Nom métier :		
99_DC-059-215903287-20250203-D20250032-CC-1-1_1.pdf		
Document principal (Document contractuel)	application/pdf	208.3 Ko
Nom original: D20250032 Convention Wild Talks.pdf		
Nom métier :		
99_DC-059-215903287-20250203-D20250032-CC-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 février 2025 à 14h46min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 février 2025 à 14h46min54s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	3 février 2025 à 14h49min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 février 2025 à 14h51min01s	Reçu par le MI le 2025-02-03